

16^{ème} Tournoi Eco-Responsable de Sénart

21-22 juin 2025

Règlement Particulier

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

1 - Généralités

- 1) Le Tournoi National est autorisé sous le numéro (en cours d'autorisation)
- 2) Le 16^{ème} Tournoi Eco-Responsable de Sénart se déroule selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement.
- 3) Tout joueur devra être en règle avec la FFBaD le jour de la compétition. Il ne doit faire l'objet d'aucune sanction fédérale. Un tableau ne sera ouvert qu'avec minimum 4 inscrits.
- 4) Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition les pièces justificatives à la LIFB et à l'organisateur.

11 - Détails du Tournoi

5) Le Tournoi se déroulera les **21-22 juin 2025** aux gymnases du **Noyer-Perrot** (7 terrains), Rue du Noyer-Perrot, 77550 Moissy-Cramayel et **Richard Dacoury** (7 terrains), 8 Boulevard Victor Schoelcher, 77127 Lieusaint.

6) Le Tournoi National sera placé sous la surveillance de **Philippe GOUTRY**, juge-arbitre principal. Ses décisions sont sans appel. Il sera assisté de **Gilles VIOLLETTE**, juge-arbitre adjoint. Le GEO principal du Tournoi sera **Ronan NOGRE**.

7) Il est ouvert en **SH, SD, DH, DD** et **DM** pour les tableaux **N2/N3, R4/R5, R6/D7, D8/D9** et **P**.

8) Le Tournoi est ouvert aux catégories **minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans**.

9) Le Tournoi se déroule en poules puis éliminations directes dans la mesure du possible. Les tableaux avec 2 sortants par poules seront privilégiés.

10) Le **surclassement dans un tableau de simple** est autorisé pour les joueurs des séries strictement inférieures (un R5 ne peut jouer en N2/N3, par exemple). Le **surclassement dans un tableau de double** est autorisé pour un joueur ayant le classement strictement inférieur à la série si l'autre joueur a le classement de la série souhaitée (une paire R4-R4 ne pourra jouer dans le tableau N2/N3, une paire N3-R5 non plus, mais une paire N2-R4 oui). L'écart entre la plus haute et la plus basse moyenne ne pourra excéder un différentiel de 16 fois les points.

11) Les tableaux de **simples** et de **double mixte** se joueront en **intégralité** sur la journée du **samedi**. Les tableaux de **doubles hommes et dames** se dérouleront **intégralement** le **dimanche**.

12) Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, en accord avec les juges-arbitres, pour améliorer le bon déroulement de la compétition, en particulier le droit de changer le mode d'utilisation ou de regrouper 2 séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en les regroupant dans la série supérieure.

999 - Inscriptions

13) La date de clôture des inscriptions est fixée au **21 mai 2025**.

14) Le montant des droits d'engagement est fixé à **16 euros** pour un tableau, **21 euros** pour deux tableaux.

15) Le tournoi est de type « **standard** ». La sélection des joueurs se fait selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Toute modification ou suppression d'inscription doit être envoyée à l'adresse mail suivante : minicon77550@hotmail.fr

16) Les inscriptions sont à faire uniquement en ligne sur Badnet. Le paiement est également à réaliser sur Badnet. L'inscription ne sera validée qu'à réception du paiement sur Badnet.

17) Le tirage au sort du tournoi aura lieu le **vendredi 6 juin 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date.

18) Les convocations seront disponibles sur Badnet et envoyées par mail (selon le choix effectué sur Badnet) après le tirage au sort. Il revient à chacun de s'assurer de la bonne réception de sa convocation.

19) Après le tirage au sort, le montant des inscriptions ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif.

20) Le partenaire du joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non-participation.

IV- Jours du Tournoi

21) Les joueurs sont tenus de se présenter au moins **60 minutes** avant l'heure prévue de leur match et devront se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée dans le gymnase, et ce, chaque jour de la compétition. Les juges-arbitres et la table de marque devront être avisés de toute absence, même provisoire, sous peine de disqualification à l'appel du match.

22) Les joueurs doivent se présenter, sur le terrain, munis de leur matériel, d'un nombre suffisant de volants et d'une tenue adéquate suivant le règlement des tenues et des publicités.

23) Sauf indication contraire sur les recommandations sanitaires, chaque participant devra être en conformité avec les règles sanitaires en vigueur pendant le déroulé du tournoi.

24) Les joueurs disposeront de **4 minutes** à l'appel de leur match pour débiter la rencontre.

25) Les volants doivent être testés à l'arrivée sur le terrain.

26) Le temps de repos entre deux matchs sera de **20 minutes minimum**, sauf accord explicite du joueur concerné.

27) Seuls les joueurs et les conseillers techniques sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu, ainsi que les juges-arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les éventuels arbitres (ou faisant office de).

28) Tout joueur en arrêt de travail, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

29) L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match de tournoi.

30) Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, à la demande des joueurs, un arbitre (ou faisant office de) peut être désigné à tout moment du tournoi.

31) Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.

32) Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de contestation sur les volants, le volant officiel sera le **R.S.L Grade 3**. Les volants seront fournis par le club pour les **finale**s **uniquement**.

33) Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

34) Une buvette sera mise à disposition du public les deux jours de compétition dans chacun des gymnases (selon les règles sanitaires en vigueur au moment de la compétition). Dans une démarche éco-responsable, les participants sont invités à se présenter avec leur gourde ; le nombre de bouteilles d'eau à la vente sera limité. Le remplissage des gourdes à l'eau du robinet sera effectué gratuitement.

35) Les récompenses seront remises au fur et à mesure de la compétition, à chaque fin de tableau, en essayant de regrouper plusieurs remises pour le bon déroulement de la compétition.

36) Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accidents ou d'incidents.

37) Droit à l'image : Les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo ou vidéo à des fins promotionnelles sur le site/réseaux sociaux du club, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point du règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

38) Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement, ainsi qu'aux règlements municipaux concernant l'utilisation du gymnase.

*LE COMITE D'ORGANISATION ET LES Juges-
ARBITRES*